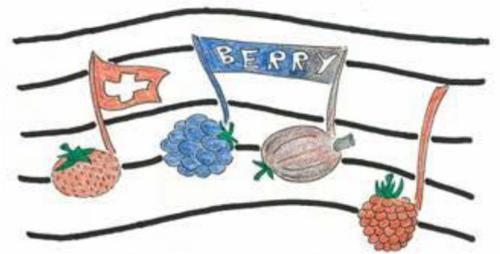


# Swiss Berry Note 21



## Produits phytosanitaires dans les baies

Mars 2018

Nouvelles homologations de produits phytosanitaires dans les baies	1
Réévaluation de certaines matières actives	2
Homologations en cas de situation d'urgence	2
Produits qui ne sont plus homologués	2
Résistance de la pourriture grise aux fongicides	2



### Nouvelles homologations de produits phytosanitaires dans les baies

#### Fongicides:

- **Saphire** (Fludioxonil): **Fraise**, Pourriture grise, 0,05%, délai d'attente: 3 jours, max. 2 trait. par année.
- **Moon Sensation** (Trifloxystrobin, Fluopyram): **Framboise**, Pourriture grise, rouille, maladies des tiges, 0,08%, délai d'attente: 2 semaines, max. 2 trait. par année. **Mûre**, Pourriture grise, maladies des tiges, 0,08%, délai d'attente: 2 semaines, max. 2 trait. par année
- **Signum** (Boscalid, Pyraclostrobine): **Framboise**, oïdium, 0,15%, délai d'attente: 3 jours, max. 2 trait. par année
- **Teldor** (Fenhexamid): **Toutes les baies** (sauf goji, pour qui il n'y pas d'homologation): pourriture grise, nouvelle concentration 0,15%, Fraise, pourriture grise, nouvelle concentration 0,15% et nouveau délai d'attente 3 jours

#### Organismes vivants (contre champignons):

- **Amylo-X** (*Bacillus amyloliquefaciens* sp. *plantarum*): **Fraise**, pourriture grise, 0,25%, délai d'attente: 0 jours
- **Prestop** (*Gliocladium catenulatum*): **Fraise**, Effet partiel : Pourriture grise, 0,5%, délai d'attente: 0 jours, max. 2 trait. par année

#### Insecticides et acaricides:

- **Gazelle SG** (acetamiprid) : 2 traitements par parcelle et par année au maximum ; Framboise, mûre, Cécidomyie ; 0.25 kg/ha ; Après récolte / Jusqu'au stade développement des boutons (BBCH 59).
- **Nouveaux produits similaires à des existants** : Biorga Contra (huile de paraffine), Sepal (Huile de sésame + pyrethrine), Karis (L-cyhalothrine), Spomil K (Fenpyroximate)
- **Movento SC** (spirotetramate) : contre pucerons à 0.075% ; 2 traitements avant fleur et après récolte.

#### Herbicides:

- **Tural, Capito Total Herbicide** (acide acétique) : Fraise, Ribes, Rubus, Mini-kiwi. Grand sureau, Myrtille. Contre les adventices annuels et vivaces à 100 ml/m<sup>2</sup>



## Réévaluation de certaines matières actives

Depuis quelques années, un certain nombre de matières actives sont réévaluées pour contrôler si elles remplissent encore les exigences actuelles concernant leur efficacité, comportement environnemental, résidus et protection des utilisateurs. Informations concernant les modifications de distances de traitements et précautions d'utilisation se trouvent sur l'internet à l'adresse suivante :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

### Fongicides:

- **Fongicide contenant du difenoconazole** (Slick, Difcor 250 EC, Bogard, SICO, etc.): **Framboise, espèces de Ribes:** zone tampon non traitée / eaux de surface : 20 m, max. 3 trait. par année. **Fraise:** max. 3 trait. par année.

### Herbicides:

- **Basta 150, Basta S, Paloka** (Glufosinate) : SPe 3: Pour protéger les arthropodes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). 2 traitements par parcelle et par année au maximum.

## Homologations en cas de situation d'urgence

- Lutte contre *Drosophila suzukii* avec de la chaux
- Lutte contre les ériophyides sur framboise avec du soufre en post récolte

## Produits qui ne sont plus homologués

(certains produits avec ces matières actives sont concernés)

### Fongicides :

- **Forum Star** (folpet+diméthomorphe): utilisation: 31.1.2018
- **Scala** (pyriméthanile): utilisation 31.1.2018

### Insecticides et acaricides :

- **Bonga** (spinosad) : utilisation : 31.8.2018
- **Huile M** (paraffine): utilisation : 31.8.2018
- **Netzschwefel LG** (soufre): utilisation : 30.4.2018
- **Fastac Perlen** (alpha-cyperméthrine): utilisation : 30.4.2018 ; pas autorisé en PI

### Herbicides :

- **Banyo** (Glyphosate) : utilisation : 31.07.2018
- **Basta** (glufosinate) : utilisation : 31.08.2018
- **Butisans S** (métazachlor) : utilisation : 30.11.2018
- **Etna** (glyphosate) : utilisation : 30.06.2018
- **Focus Ultra** (cycloxydime) : utilisation : 31.08.2018
- **Glyphosat 90 SA** (glyphosate) : utilisation : 31.05.2018
- **Glyphosat 180 SA** (glyphosate) : utilisation : 30.06.2018

Une liste exhaustive de tous les produits avec un délai d'écoulement ou d'utilisation (état : 31.1.2018) se trouve :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

## Résistance de la pourriture grise aux fongicides

Pendant l'été 2017, une enquête sur la situation de la résistance des souches de *Botrytis cinerea*, l'agent de la pourriture grise, contre des matières actives fongicides a été réalisée par Agroscope en collaboration avec les cantons AG, BE, TG, ZH et la HES de Wädenswil. Elle a abouti dans une première appréciation assez alarmante, le taux de souches résistantes contre plusieurs matières actives était assez élevé. Cette enquête sera continuée en 2018.

Avec la nouvelle homologation de Sapphire, qui contient Fludioxonil (une des deux matières actives de Switch) ainsi que les deux produits biologiques Amylo-X et Prestop, de nouvelles alternatives de lutte contre la pourriture grise sont arrivées sur le marché. Sapphire avec seulement une matière active peut aider à réduire le nombre de résidus sur les baies. Une utilisation exagérée de ce produit doit néanmoins être évitée pour empêcher un développement trop rapide de souches résistantes contre Fludioxonil.

Les deux produits biologiques contiennent des microorganismes comme matière active. Pour Amylo-X il s'agit d'une bactérie et pour Prestop d'un champignon, les deux microorganismes sont des antagonistes naturels du champignon *Botrytis cinerea*. Les deux produits ne génèrent pas de résidus, ce qui explique l'absence d'un délai d'attente (0 jour). Et les qualifie aussi comme produits idéaux pour une stratégie de zéro-résidus.

La liste des produits phytosanitaires des baies 2018 se trouve sur la page internet suivante (téléchargeable comme fichier pdf).

<https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/themen/pflanzbau/beerensbau.html>

### Conseil

**Pour éviter l'apparition de résistances aux fongicides, insecticides et acaricides, il ne faut pas cumuler des produits qui contiennent la même matière active. L'alternance des matières actives est un principe de base pour éviter des pathogènes ou ravageurs résistants aux produits phytosanitaires.**

### Impressum

Version:	Mars 2018
Editor:	Agroscope Route des Eterpys 18 1964 Conthey www.agroscope.ch
Auteurs:	André Ançay Catherine Baroffio Vincent Michel
Copyright:	© Agroscope 2018
ISSN :	2296-7230